



Fiche Technique 1 Parlons SIMDUT!

Le Xylène

On le sait : le SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) prévoit certaines conditions dentreposage pour les produits contrôlés. Le xylène est l'un des solvants couramment utilisés dans les usines. Or, l'on nous demande souvent : « **Peut-on entreposer le xylène dans des contenants en plastique ?** ». La réponse est « non » et voici pourquoi...

Le xylène est un **liquide inflammable** classé B2 selon le SIMDUT.

Selon la fiche signalétique du Répertoire toxicologique de la CSST (Commission de la santé et la sécurité du travail) :

- Lentreposage de ce produit doit s'effectuer conformément au Code des liquides inflammables et combustibles NFPA-30 (art 82, *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*);
- Les contenants doivent être mis à la terre (se référer à la norme NFPA-77) ;
- **Le xylène est un solvant qui attaque certains types de plastique ou de caoutchouc.** Le stockage de xylène doit donc se faire dans des récipients métalliques (acier ou aluminium). Le verre peut être utilisé pour de petites quantités et, dans ce cas, les contenants doivent être protégés par une enveloppe métallique convenablement ajustée.

Le Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés, qui gère le SIMDUT, dit, à l'article 54, que tous les travailleurs de l'établissement qui travaillent avec un produit contrôlé ou qui sont susceptibles d'être en contact avec un tel produit sont visés par un programme de formation et d'information qui doit contenir, entre autres: «les directives à suivre afin d'assurer que l'utilisation, la manutention, lentreposage et l'élimination des produits contrôlés (...) soient faits de façon sécuritaire



Notons que les mesures de sécurité concernant un produit contrôlé se trouvent à la section des mesures préventives de la fiche signalétique. Mais parfois, des renseignements manquent dans cette section de la fiche signalétique du fournisseur. L'employeur devrait exiger ces informations de son fournisseur. Mais, pour y pallier, on peut aussi consulter certaines banques de données pour connaître les précautions à prendre. Ainsi, le Répertoire toxicologique de la CSST¹ et les services techniques et médicaux de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS France) demeurent des sources utiles².

¹ www.reptox.csst.qc.ca

² www.inrs.fr